

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le onze décembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Fabrice DALINO, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 4 décembre 2023

PRÉSENTS :

Les Adjoints au Maire :

Mesdames FAUCHOUX

Messieurs BERTRAND – BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :

Mesdames ANDRIAMANDIMBY – CHAUVIN (arrive à 19h50 avant vote délibération n°23-101) – DAVID – HUET – LE BAIL-POUTREL – PELLETIER – RICHOUX – SAUVÉE

Messieurs DUFFE – FIERDEHAICHE – GAUTHIER – LE BRAS – NEDELEC – PARTHENAY – TILLARD

PROCURATIONS :

M. ANDRIAMANDIMBY a donné pouvoir à M. LE BRAS

Mme BIRLOUET a donné pouvoir à M. DUFFE

Mme CANOVAS a donné pouvoir à Mme PELLETIER

Mme HERITAGE a donné pouvoir à M. DESSAUGE

Mme LE GUELLEC a donné pouvoir à M. DALINO

Mme LE PALLEC a donné pouvoir à M. NEDELEC

Mme METENS a donné pouvoir à Mme RICHOUX

M. THIRION a donné pouvoir à M. TILLARD

SECRÉTAIRE : Mme DAVID

FD/PC/SC 23-101

**ZAC BROMEDOU NORD - OUVERTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE A
MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION**

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-7 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 103-2 et suivants, et l'article R. 312-11 ;

VU la délibération n°2019-131 en date du 1er juillet 2019 approuvant le bilan de la concertation pour la création de la ZAC dite de Bromedou ;

VU la délibération n°2020-85 en date du 12 février 2020 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé :

- La synthèse de la participation du public sur l'évaluation environnementale,
- Le dossier de création de ZAC ainsi que son périmètre,
- La création de la ZAC,
- Le programme prévisionnel global des constructions,
- Le lancement de la consultation d'aménageurs pour la réalisation de la ZAC Bromedou - partie Nord.

VU le plan local d'urbanisme intercommunal habitat de Montfort Communauté approuvé le 25 mars 2021 ;

CONSIDERANT qu'en date du 12 février 2020 le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la consultation d'aménageur ;

CONSIDERANT que la passation de la concession n'est pas intervenue depuis ;

CONSIDERANT qu'il importe aujourd'hui de prendre en compte l'objectif de Zéro Artificialisation Nette promu par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 ;

CONSIDERANT les besoins en logement, en particulier de la ville de Montfort-sur-Meu, pôle d'équilibre principal de l'intercommunalité ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les objectifs poursuivis par la commune pour la modification du dossier de création ;
- **DEFINIT** les modalités de concertation suivantes :
 - o Organisation d'au moins une réunion publique ;
 - o Une exposition permanente en mairie ;
 - o La mise à disposition du public d'un dossier de concertation centralisant les informations sur le projet et l'ouverture d'un registre destiné à recueillir les avis. Cette mise à disposition aura lieu en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture au public ;
Afin de favoriser la participation effective du public, une version dématérialisée de ce dossier pourra être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.montfort-sur-meu.bzh/> ;
 - o Le public sera préalablement informé du lancement et des événements de la concertation par la mise en œuvre de différents modes de publicité (publication dans la presse locale, affichage, bulletins municipaux, ...). Les débats et échanges oraux auront lieu lors de la ou des réunions publiques.
Le public pourra, par ailleurs, adresser ses observations et ses propositions :
 - Par voie dématérialisée : la possibilité pour la population de faire parvenir ses observations par courriel, à l'adresse : commissaire.enqueteur@montfort-sur-meu.bzh
 - Par voie manuscrite :
 - Sur les registres mis à disposition du public en mairie ;
 - Par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Montfort-sur-Meu, Boulevard Villebois Mareuil 35160 MONTFORT-SUR-MEU
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les formalités et à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

**Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations**

**Fabrice DALINO,
Maire**



**Delphine DAVID,
Secrétaire de Séance**